



SFR Distribution

Le Pass Sanitaire ne doit pas être un Pass Licenciement.

La CGT vous informe sur le cadre de la loi pour éviter des abus éventuels des directions locales.

La direction de SFRD a annoncé en CSST l'obligation de détenir le Pass sanitaire à partir de septembre pour les salarié-es. En corolaire à cette obligation, une suspension des contrats de travail pour celles et ceux qui ne se conformeraient pas à cette nouvelle règle, les privant ainsi de moyens de subsistance par une sanction de mise à pied. Rappelons que la loi prive aussi de droit aux indemnités chômage ces mêmes salarié-e-s. La CGT regrette que l'accès à la vaccination et aux structures de soins n'ait pas été anticipé pour permettre à tous les salarié-e-s d'accéder facilement sur une si courte période à la vaccination, et que dans le même temps des lits continuent d'être supprimés à l'hôpital !

La loi prévoit quelques aménagements transitoires qu'il semble bon de rappeler aux directions. Le Pass est obligatoire à partir du 31 août mais l'employeur a aussi des obligations :

- En cas de suspension du contrat de travail, pour une durée supérieure ou équivalente à 3 jours, l'employeur doit recevoir le salarié-e afin « examiner avec lui les moyens de régulariser sa situation » avec pour solution, le cas échéant, l'affectation temporaire du salarié-e sur un autre poste non soumis à l'obligation de PASS.
 - Vous pouvez vous faire vacciner sur votre temps de travail
- Vous pouvez avoir un Pass sanitaire avec un simple test PCR ou antigénique remboursé, réalisé par un professionnel de santé qui sera valable 3 jours.

La CGT ne conteste pas le principe de la vaccination mais la méthode qui donne un pouvoir de contrôle et de sanction aux employeurs qui jusqu'alors n'avaient pas accès aux éléments médicaux de leurs salarié-e-s.

La CGT s'insurge contre le principe de priver de toutes ressources des salarié-e-s qui auraient une suspension de leurs contrats, ou seraient licencié-es en lien avec le Pass, et ne pourraient pas non plus bénéficier des indemnités chômage.

Le gouvernement crée une scission sociale dans le pays malsaine par ses choix catégoriels, cela par manque de courage politique. Car s'il pense que la vaccination est réellement le bon choix pourquoi ne pas l'avoir rendue obligatoire pour toutes et tous ?

La CGT reste à vos côtés pour vous soutenir pendant cette période difficile pour les salarié-e-s de SFR D, aussi n'hésitez pas à nous contacter.

Pour nous contacter :

Représentant de section syndicale CGT SFR D
Terry : 06 25 75 09 75

